



2024 - AVIS AUX NAVIGATEURS N° 19

RÉGION MAISONNEUVE
SECTION MONTRÉAL-LAC ONTARIO

Feux d'artifice à La Ronde – Port de Montréal

Les navigateurs sont avisés que pour des raisons de sécurité, l'Administration portuaire de Montréal a délimité une zone entre l'extrémité nord de l'Île Sainte-Hélène et la section 55, à l'entrée de la Voie maritime où la navigation commerciale (navires de plus de 60 mètres) sera interdite tous les soirs des feux d'artifices Loto-Québec à La Ronde.

Pour les soirs de feux d'artifice à venir, soit le 27 juin, les 4, 7, 11, 14, 20 et 27 juillet ainsi que le 1^{er} août 2024, la période d'interdiction de naviguer sera de 21h30 à 23h00 pour les navires descendants et de 21h30 à 23h30 pour les navires montants dans cette zone.

Ceci pourrait résulter en délais aux navires descendants se rapprochant de cet endroit dans le canal de la Rive-Sud. Les navires de croisière et d'excursion ainsi que les embarcations de plaisance et d'urgence seront acceptés dans cette zone.

Le 26 juin 2024